



# Pierre Sélection

Bulletin trimestriel d'information 13-04 du 4<sup>e</sup> trimestre 2013

Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014

## LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

**3,90€ par part**

► Dernier prix d'exécution de la part :

**325€**

► Taux d'occupation financier (TOF) :

**92,1%**

► Nombre d'immeubles :

**99**

► Loyers facturés :

**1,9M€**

► **15 entrées, 3 congés**

**3 renouvellements**

► **3 903 associés**

## ► ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

### ► FUSION PIERRE SÉLECTION / SÉLECTION BOUTIQUES

L'opération de fusion a été approuvée par les associés de chacune des SCPI. Celle-ci est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pierre Sélection, la SCPI absorbante, compte depuis cette date 4 194 associés et 106 actifs (voir note détaillée ci-jointe).

### ► CONSEIL DE SURVEILLANCE – APPEL À CANDIDATURES

Cinq postes de membres de Conseil de Surveillance sont à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Les associés souhaitant présenter leur candidature sont invités à remplir la lettre de candidature et la déclaration de non condamnation disponibles sur [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr) et à les envoyer avant le 17 février 2014 à la société de gestion.

### ► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La date sera consultable début février sur [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr).

### ► ISF 2014 ET DÉCLARATIONS FISCALES

L'assiette d'imposition à retenir est la valeur vénale des parts au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La moyenne des prix nets vendeur de l'année 2013 a été de 322 €/part et constitue une base dont les associés peuvent tenir compte au plan fiscal. Pour information le dernier prix d'exécution 2013 était de 325 €/part.

Il appartient à chaque porteur de parts de se déterminer en dernière analyse.

Les justificatifs des revenus en vue des déclarations fiscales seront adressés aux associés au printemps 2014.

### ► SEPA – ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

La réglementation européenne SEPA impose, au 1<sup>er</sup> février 2014 au plus tard, la disparition des virements et prélèvements nationaux au profit des virements et prélèvements SEPA à l'échelle de l'Union Européenne, de la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et de Monaco.

Pour les virements et prélèvements, cette étape marque également la **fin de l'utilisation de l'identifiant national (RIB), remplacé par l'IBAN.**

Cette migration n'entraîne pas de changement dans le paiement des acomptes trimestriels aux associés.

## ACQUISITION / CESSIONS



Acquisition : **Espace Commercial Les Bruyères Bois-Colombes (92270)**, commerce de 5 062 m<sup>2</sup> pour 9,6M€ acte en main.

**4 cessions** ont eu lieu pour un montant de 1,9M€.

## ► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Prévision de distribution 2014 :  
entre **15,30€/part** et **15,70€/part**

Date de paiement : 24 janvier 2014

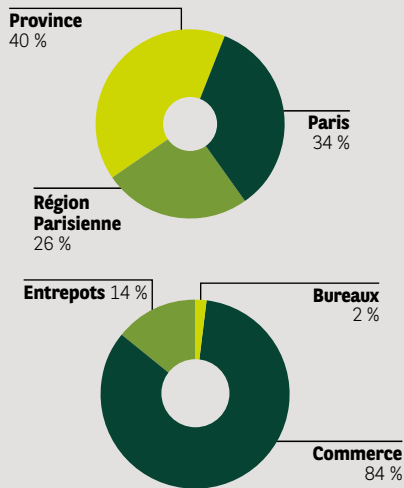
	Pleine jouissance
<b>Acompte 4<sup>e</sup> trimestre 2013 en euros/part</b>	3,90€
<b>Dont revenus de capitaux mobiliers</b>	0,678€
<b>Prélèvements sociaux (15,5%)</b>	0,11€
<b>Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvement sociaux (39,5%)</b>	0,27€

4T	3,90€ /part
3T	3,90€ /part
2T	3,90€ /part
1T	3,90€ /part

2013

\* Sauf cas de dispense justifié.

## RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 31/12/2013\*



\* en % des valeurs vénales.

## ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2012

► Capital statutaire :	<b>55 764 522 €</b>
► Nombre de parts :	<b>364 474</b>
► Nombre d'associés :	<b>2 912</b>
► Valeur vénale :	<b>110,01 M€</b> 301,84 €/part
► Valeur de réalisation :	<b>116,36 M€</b> (319,24 €/part)
► Distribution 2012 :	<b>15,60 €/part</b>
► TOF 2012* :	<b>93,8 %</b>
► Surface :	<b>19 632 m<sup>2</sup></b>

\* Taux d'occupation financier, déterminé selon la méthode ASPIM.

## ► LE MARCHÉ DES PARTS

### Transactions réalisées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2013

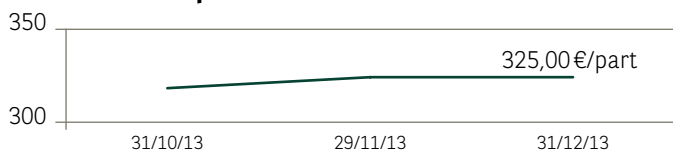
Nombre de parts échangées	3 488
Prix d'exécution moyen	323,75 €
Dernier prix d'exécution (31/12/2013)	325,00 €
Prix acheteur correspondant*	356,80 €

\* Dernier prix d'exécution, augmenté du droit d'enregistrement de 5% et de la commission de cession.

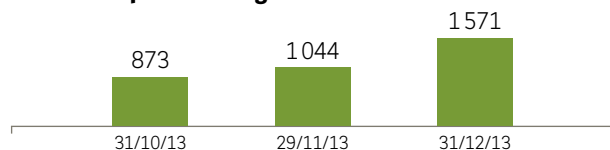
### Ordres en cours au 31 décembre 2013

Nombre de parts à la vente	1 162
En % du nombre total de parts	0,2%
Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	0,2%

### Évolution du prix d'exécution au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2013



### Nombre de parts échangées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2013



## ► FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur [www.reim.bnpparibas.com](http://www.reim.bnpparibas.com) et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

### 1 Mandat d'achat/vente 2 Envoi du mandat 3 Centralisation et horodatage 4 Contrôle et inscription au carnet d'ordres

Disponible auprès de votre conseiller ou de la société de gestion **01 55 65 20 01** et sur le site **www.reim.bnpparibas.com**

À votre conseiller bancaire distributeur ou la société de gestion: 167 quai de la bataille de Stalingrad 92867 - Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec AVR.

Par la société de gestion.

Des ordres validés par la société de gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

### 5 Confrontation 6 Publication du prix d'exécution 7 Transfert de propriété Déclarations au Trésor Public - info des donneurs d'ordre

Confrontation des ordres d'achat et de vente et fixation du prix d'exécution permettant l'échange du plus grand nombre de parts.

et du nombre de parts échangées sur le site **www.reim.bnpparibas.com** ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation.

Inscription sur le registre des associés.

Paiement des droits et impôts - information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

La SCPI	Fixation du prix d'exécution	Règles de jouissance
Pierre Sélection	Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. Prochaines dates : 31/01 - 28/02 - 31/03 - 30/04	Les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, avant midi.
		L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre civil au cours duquel la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion ([www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Visa de l'AMF à la note d'information de Pierre Sélection : SCPI n°13-06 du 22 mars 2013  
BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070 00 0031 du 1<sup>er</sup> juillet 2007  
167 quai de la Bataille de Stalingrad 92 867 Issy-les-Moulineaux cedex  
Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54  
Site web : [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr) / Messagerie : [reim-bnpparibas@bnpparibas.com](mailto:reim-bnpparibas@bnpparibas.com)



BNP PARIBAS  
REAL ESTATE

L'immobilier d'un monde qui change

[www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)

